



Conseil d'administration Séance du 8 juillet 2011

Délibération n°28-2011

Convention financière ésam Caen/Cherbourg – Communauté d'agglomération de Caen la mer

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

La convention financière proposée en annexe, concerne exclusivement les moyens budgétaires alloués à l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg par la communauté d'agglomération de Caen la mer ainsi que les modalités de versement.

Intégrée au budget 2011 de la communauté d'agglomération, cette subvention tient compte du choix des agents (mise à disposition de l'établissement ou mutation), et prend en compte les besoins spécifiques nécessaires à l'autonomie de l'établissement.

Cette convention a été présentée au Conseil communautaire de Caen la mer du 24 juin 2011.

Au titre de l'année 2011, la communauté d'agglomération de Caen la mer versera une subvention d'un montant de 2 024 954€.

Proposition

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer cette convention financière selon les modalités exposées précédemment.


Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JUIL. 2011

COURRIER

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président,

